

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

196943

Autres

Matricule :	590	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre	Abdelkader
Nom & Prénom :		Aziyad Abdellkader	
Date de naissance :	01/06/1938		
Adresse :	Cité Yama Yami 99		
Tél. :	066 260 130	Total des frais engagés :	Yakkira/Bokh N° 615

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr ZOURGANNE Fatima
MEDECINE GENERALE
345, Av. Abdellah Senhaji - CASA
Hay El Farah 1er étage
Tél. : 0522.81.15.02 et 0527.10.83.6

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique

ALD

ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

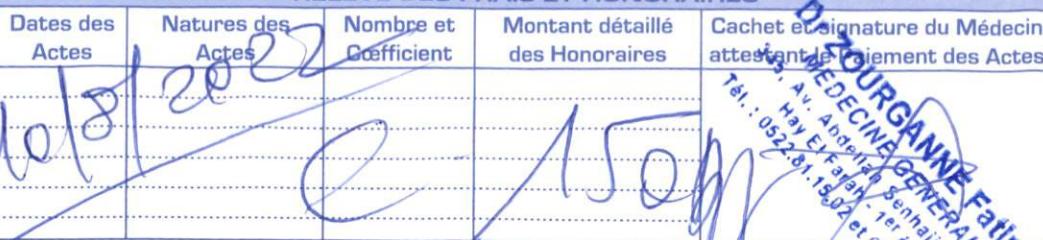
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
10/08/2022	22	150		 Dr. FATIMA BOURGANNE - MEDICINE GENERALE Tél.: 0522-81-1802 et 0521-10-32-64 Av. Abdellatif Benhaj - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	10/08/22	30840

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
			

AUXILIAIRES MEDICAUX

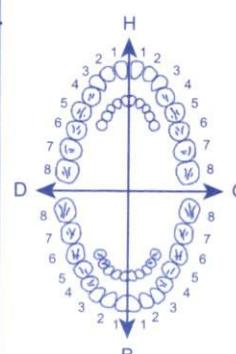
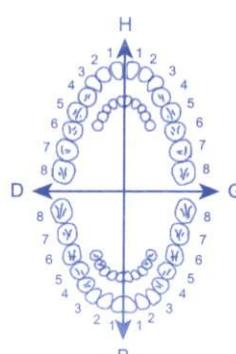
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D	00000000	B	00000000	
	35533411		11433553	
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteure zourganne fatima

Médecine générale

Certificat de planification familiale (DIU)

Ex . Médecin chef du centre de santé ibnou tofaïl

الدكتورة زركان فاطمة

الطب العام

شهادة في تنظيم الاسرة (تركيب اللولب)

الطبية الرئيسية سابقًا للمركز الصحي ابن طفيل

345، شارع عبد الله الصنهاجي - الطابق الاول حي الفرج البيضاء

345, Av. Abdellah Sennarier étage Hay El farah- casablanca

~~ORGANNE Falun
MEDICINE GENERAL
345, Av. Abdellah Serghini~~

05.22.84.02
ORGANNE Fatima
MEETING GENERALE
345, Av. Abdellah Serghini

Demaj - CASA
Tél. : 0522.81.18.02 et 0527.10.33.64

~~650°~~



810

824

340°

2/ Febres Ad
Isabel Orellana
9 de Mayo
3/ Inexplicable (814)
Acapulco

W. S. Deere & Sons
Lead dealer of
ISB

29,9°

~~Si~~ Kalmagas
ACP + Styrax

26,4°

~~Si~~ Indonesian Coffee

30,84°

2gts eau 208



~~Si~~ MOURGANNE Farma
PHARMACEUTIQUE GENERALE
CINÉ S.P.A. - CASA
Tunisie - France - Maroc
327 10-33-64

PPV 26,40
EXP 06/2025
101

Lot: 200510
A consommer de
préférence avant le: 09/2025

PPC: 79,90 DH

KALMAGAS®



PPV
34DH00

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair benn al souam roches
noires casablanca
INEXIUM
20 mg
Boîte 14
84015DMP/21INRQ P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

LOT : 7133
PER : 12-22
P.P.V : 65DH00

PHARMED | LOT : 7603
UT.AV : 03-26
PPV : 21DH00